UNIVERSITÉ LYON III
JEAN MOULIN

FACULTÉ DE **DROIT**

GUIDE ANNUEL DES ETUDES ETUDIANTS EN PROGRAMME D'ECHANGE 2021-2022

Programme **D**iplôme d'**E**tudes **U**niversitaires **F**rançaises

(**D**iplôme **E**tudes **U**niversitaires **F**rançaises – semestriel/annuel)

BIENVENUE A LA FACULTE DE DROIT

Chères étudiantes, chers étudiants,

Vous intégrez notre faculté de droit dans le cadre de vos études juridiques et nous sommes heureux de vous compter parmi nos étudiants.

Notre faculté de droit est l'une des plus anciennes de France et, depuis 140 ans, cultive une forte tradition d'ouverture sur le monde. Pionnière dans la recherche comparative, elle a également toujours œuvrer au développement des échanges universitaires et à la coopération internationale. C'est un honneur pour nous d'accueillir tous les ans des étudiants internationaux venant du monde entier.

Vous venez découvrir ou perfectionner vos connaissances du système juridique français : l'aventure promet d'être passionnante !
La découverte d'un système juridique étranger est le premier pas vers la comparaison des droits qui permet tant de liens et de passerelles entre les peuples. Riche de votre culture juridique vous repartirez, nous l'espérons, plus riches encore de l'expérience humaine et académique que vous aurez vécue ici.

Vous intégrez une faculté de droit de renom tant par les enseignements qu'elle dispense que par la qualité de ses chercheurs. Elle est exigeante dans ses attentes à l'égard de l'ensemble de ses étudiants. Aussi, pour faciliter votre intégration et votre réussite aux examens une tutrice pédagogique, Madame POYET sera à votre écoute. Des permanences sont également spécialement organisées pour vous par le service des Relations Internationales.

N'hésitez pas à solliciter votre gestionnaire de scolarité, Madame Alicia O'CONNOR et prenez le temps de lire attentivement ce guide ! Vous y trouverez toutes les informations pédagogiques dont vous aurez besoin cette année, ainsi qu'une présentation de l'ensemble des cours que vous pourrez suivre au sein de notre faculté.

Pour être accompagnés dans l'organisation administrative de votre séjour (logement, inscription et transmission des notes à votre université d'origine), vous prendrez contact avec Madame Chantal ORTILLEZ, Coordinatrice du Pôle Accueil et Responsable du Programme DEUF.

Nous vous souhaitons la bienvenue dans notre faculté de droit et une très belle année universitaire !

Laurence FRANCOZ TERMINAL,
Assesseure du Doyen chargée des relations internationales

M. DE GAUDEMAR, *Doyen de la faculté de droit*

Mme FRANCOZ-TERMINAL, *Assesseur du Doyen chargé des relations Internationales* – laurence.francoz-terminal@univ-lyon3.fr

M. ROBERT, *Enseignant référent* – loic.robert@univ-lyon3.fr

M. GODINEAU, *Responsable administratif de la scolarité des Licences de la Faculté de droit* – guillaume.godineau@univ-lyon3.fr

Mme O'CONNOR, *Gestionnaire de scolarité, accueil des étudiants étrangers en échange* – alicia.oconnor@univ-lyon3.fr

SOMMAIRE

1. PLANS DE LA FACULTE DE DROIT 4
2. ORGANISATION PÉDAGOGIQUE DE LA FORMATION 5
1.1 Organisation des enseignements 5
- Cours obligatoires 5
- Cours à choisir 7
1.2 Procédure du choix de cours 8
1.3 Assiduité 9
1.4 Les examens 9
- Nature des examens 9
- Planning des examens 9
- Copie d'examens 10
- Notation 10
- Pratique et prise en compte du sport 10
- Délibérations des jurys 10
3. CALENDIER DE L'ANNEE UNIVERSITAIRE 2021-2022 3
4. LISTE DES COURS DISPONIBLES 3
NOTES PERSONNELLES 39

1. PLANS DE LA FACULTE DE DROIT

Vous pouvez avoir des cours sur deux sites distincts :

- **Cours de master sur le site des Quais**
  15 Quai Claude Bernard, 69 007 Lyon
  Accès tram T1 : arrêt Rue de l'Université

- **Cours de Licence sur le site de la Manufacture des Tabacs**
  6 Rue Rollet, 69 008 Lyon
  Accès tram T4 : arrêt Manufacture – Montluc
  Accès Métro D : arrêt Sans-Souci (à la sortie du métro, suivre le sens des voitures)

Manufacture des Tabacs :

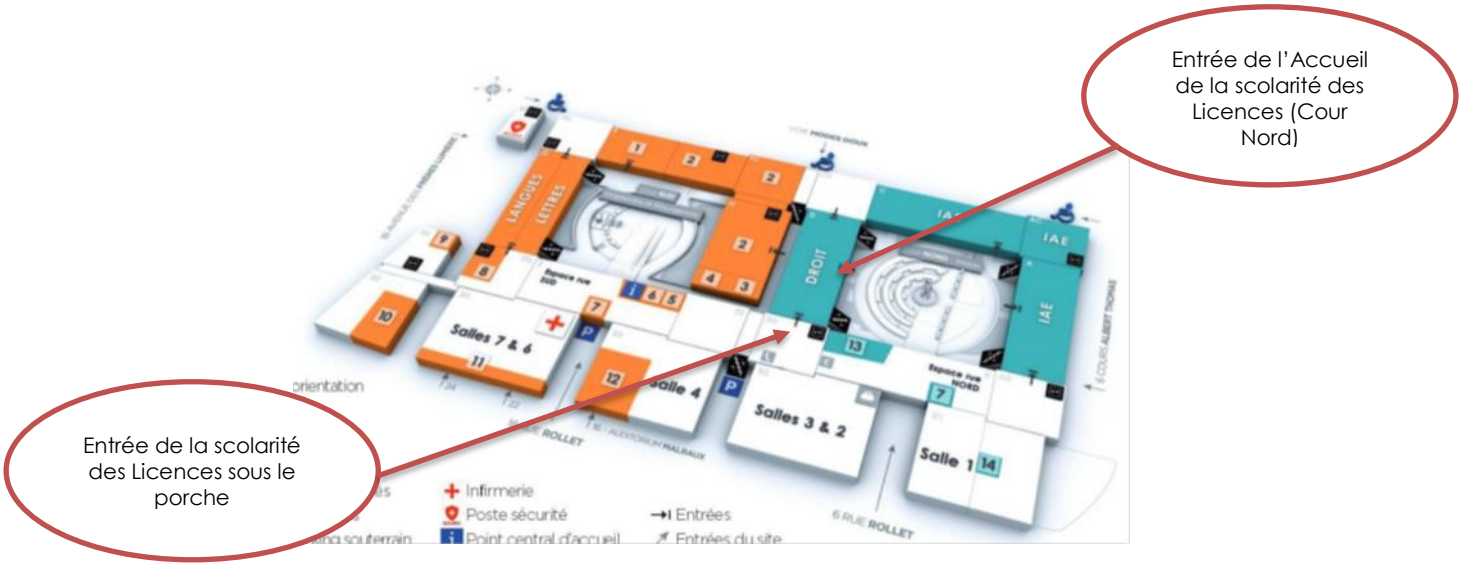

Scolarité des Licences au sein de la Manufacture des Tabacs :

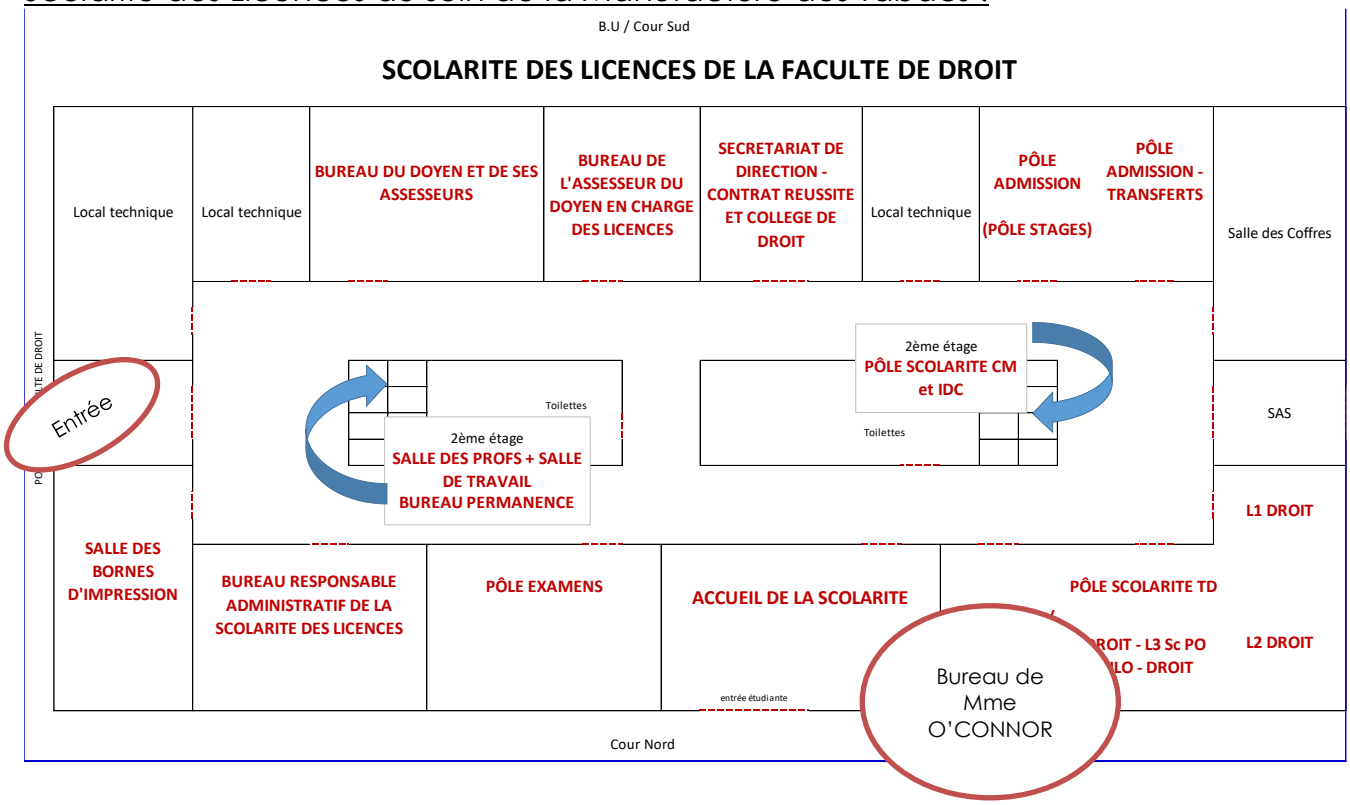

2. ORGANISATION PÉDAGOGIQUE DE LA FORMATION

IMPORTANT Communication :
Dans toute correspondance avec l'administration et les enseignants, seul le courriel institutionnel (**prenom.nom@etu.univ-lyon3.fr**) fait foi.

Les étudiants auront accès à leur emploi du temps sur leur intranet ou sur les panneaux d'affichage situés sous le porche de la Faculté de Droit (plannings des CM **des séries B, C et D**).
Ils bénéficieront également d'informations relatives à leur scolarité sur un panneau d'affichage situé au sein de la scolarité des Licences, proche du bureau de Mme O'CONNOR (bureau 2256 A).

Tous les étudiants étrangers qui viennent à l'Université Lyon 3 dans le cadre des programmes d'échanges sont inscrits, dès lors qu'ils choisissent des cours en langue française, dans le Programme d'Etudes Universitaires Françaises. Ils préparent alors le DEUF (Diplôme d'Etudes Universitaires Françaises) pour un semestre ou l'année.

1.1 Organisation des enseignements

Vous devez suivre des denseignements obligatoirs et des enseignements que vous choisissez parmi une multitude de cours proposés.

- **Cours obligatoires**

  - **Français Langue Etrangère** (FLE) : A votre arrivée vous devrez passer un test de niveau en français. Vous serez répartis en différents groupes de niveau.

  - **Méthodologie juridique** : Ce cours obligatoire est un cours en e-learning (en ligne) dédié aux nouveaux arrivants qui choisissent des cours de Droit ou de Science Politique, au 1er semestre ou au 2ème semestre. Cet enseignement est fondamental pour réussir vos examens terminaux.
    Ce cours de méthodologie juridique présente les particularismes du système français : documentation juridique et aide à la recherche, exposé des bases du droit français (hiérarchie des normes, sources du droit, procès civil, procès pénal, les différentes juridictions, le pourvoi en cassation). L'enseignant vous donne également une aide indispensable, en vous conseillant pour la **préparation aux examens** (conseils sur la méthode, la manière de rédiger une copie à l'écrit et de se présenter à l'examen oral, organisation d'examens "blancs", etc…).
    Ce cours est sanctionné par un **examen écrit** d'une heure.

  - **Introduction au droit français**. Ce cours est obligatoire pour les nouveaux arrivants qui choisissent des cours de Droit ou de Science Politique, au 1er ou au 2ème semestre.

L'objectif de ce cours est de présenter les caractéristiques principales du droit français. Il vous permettra d'avoir une vue d'ensemble et de mieux comprendre les enseignements plus spécialisés.
Il est sanctionné par un **examen écrit** de deux heures.

- **Initiation à la culture française**. Ce cours est organisé uniquement au deuxième semestre pour les étudiants qui restent l'année universitaire complète (programme DEUF).

Tableau récapitulatif des cours obligatoires

DEUF : 1 semestre	**Total : 26 crédits**	**Nombre d'heures**
Français Langue Etrangère	5 crédits	20h/ semestre
Méthodologie juridique	3 crédits	10h/ semestre
Introduction au droit français	3 crédits	24h/ semestre
Cours au choix	15 crédits	-

DEUF : 1 année	**Total : 52 crédits**	**Nombre d'heures**
Français Langue Etrangère (semestre 1 et 2)	10 crédits	20h/ semestre
Méthodologie juridique (semestre 1)	3 crédits	10h/ semestre
Introduction au droit français (semestre 1)	3 crédits	24h/ semestre
Initiation à la culture française (semestre 2, uniquement pour DEUF annuel)	3 crédits	10h/ semestre
Cours au choix	33 crédits	-

- **Cours à choisir**

Les cours sont à choisir parmi l'ensemble de l'offre de formation de l'Université Jean Moulin 3 (UJM) pour un minimum de 26 crédits (1 semestre) ou de 52 crédits (1 année). Ce sont ces cours que vous devez choisir à la Faculté de Droit.

Tous les cours indiqués dans ce livret vous sont accessibles.
Vous suivrez soit les matières qui vous ont été indiquées par votre Université d'origine, soit les matières qui vous intéressent selon les conseils de votre tuteur. Les horaires des cours vous sont communiqués dès votre arrivée, sur les emplois du temps affichés.
Certaines matières sont composées de cours magistraux appelés "CM", d'autres matières sont composées de cours magistraux et de travaux dirigés appelés "TD".

ATTENTION :

1/ En tant qu'étudiant étranger en échange, vous ne pouvez pas suivre les TD, même quand le CM en comporte un. Il ne vous sera proposé que des matières « CM sans TD ».

2/ Vu le nombre important d'étudiants à la Faculté de droit, les cours sont organisés en 4 emplois du temps differents appelés « Séries » : série A, série B, série C et série D. Lors de la composition de votre emploi du temps, vous ne pourrez choisir que les cours des séries **B, C et D**. Ce choix, après avoir été validé, est **définitif**.
En Licence Science Politique – Droit et en Master, il n'y a pas de série : il n'existe donc qu'un horaire par matière.

3/ Avant de vous présenter à un cours, vérifiez que l'horaire, le lieu et la série correspondent réellement à la matière dans laquelle vous vous êtes inscrit.e, sinon vous pourriez rencontrer des difficultés lors des examens.

1.2 Procédure du choix de cours

⇨ Pour choisir vos cours, il faut vous référer :

- **Au livret des cours** (à partir de la page 12, partie « LIVRET DES COURS »). Ce guide recense tous les cours que vous pouvez choisir dans le cadre du DEUF. Il précise, pour chaque matière : le titre du cours, un bref résumé du contenu du cours, si le cours a lieu au 1er semestre, au 2ème semestre ou aux deux, le nombre d'heures de CM, le nombre de crédits.

Lien internet pour voir le guide :
http://www.univ-lyon3.fr/fr/international/choisir-son-parcours-a-lyon-3-/cours-enseignes-en-francais--653409.kjsp?RH=INS-INTEveni

- **Aux emplois du temps** qui détaillent les lieux et horaires des CM, selon les différentes séries. Les CM de Licence se déroulent à la Manufacture des tabacs et les CM de Master se tiennent, quant à eux, sur le site des Quais.

Rappel : seuls les cours des séries B, C et D vous sont accessibles en Licence de Droit. Les créneaux horairesx et les enseignant dispensant le cours ne sont pas les mêmes.

- **Au portail de scolarité** (les modalités d'accès à la plateforme intranet de scolarité étudiant seront expliquées pendant les réunions d'entrée).

- **Au tuteur de la Faculté de droit** que vous aurez rencontré lors de la réunion d'information obligatoire **et à l'équipe du service des relations internationales**.

⇨ Pour choisir vos cours :

La validation des cours se fait en ligne via votre portail scolarité.

Cette validation des cours est essentielle pour accéder au cours de méthodologie !

Une fois saisis, vos choix de cours deviennent définitifs. Vous serez obligé.e de vous présenter aux examens des cours choisis.
Tout abandon de cours non signalé au tuteur se soldera par la **mention "absent"** dans la matière choisie et sur le relevé de notes, ne vous permettant pas de valider votre diplôme.

1.3 Assiduité

La présence aux cours de Français Langue Etrangère, méthodologie juridique, Introduction au droit français et Initiation à la Culture Française est **obligatoire** (sauf pour les étudiants dispensés : voir le **Règlement d'examen du DEUF**).

Trois absences non justifiées entraînent la non validation des crédits de la matière concernée et la non délivrance du DEUF : l'étudiant.e est considéré.e comme ayant abandonné sa formation.

1.4 Les examens

- **Nature des examens**

L'examen peut être écrit ou oral, selon les modalités définies par l'enseignant.e responsable de la matière.

N.B : Cas des étudiants en situation de handicap

Les étudiants en situation de handicap peuvent bénéficier d'un aménagement des examens. Après un premier contact avec le **Pôle handicap**, l'étudiant.e prendra rendez-vous auprès de la Médecine Préventive.

- **Planning des examens**

Le planning des examens (dates et lieux) vous est communiqué par votre gestionnaire de scolarité, Mme O'CONNOR, deux semaines avant le début des examens.
Si vous n'apparaissez pas dans les plannings d'examens affichés, il vous appartient de la contacter au plus vite.

L'absence à un examen, pour quelle que raison que ce soit, ou une note obtenue inférieure à 10/20 vous donne la possibilité de passer cette matière au « rattrapage » lors de la seconde session.
L'organisation de cette seconde session (« rattrapage ») pour les examens écrits et oraux est prévue pour les examens des 1er et 2ème semestres qui n'ont pas été validés en 1ère session.

ATTENTION : Les examens de 2ème session ont lieu à la fin de l'année universitaire (fin juin 2022) pour les matières des semestres impairs et pairs. Il n'est pas possible de passer une matière au rattrapage en dehors des dates officielles de cette 2ème session, même si vous devez retourner chez vous pendant l'année.

- **Copie d'examens**

Les étudiants Erasmus, afin d'être identifiés par les enseignants, disposent d'une copie dite « à coin », différente des autres étudiants. Ils disposent également d'une étiquette faisant mention de leur statut d'étudiant en échange.
Ces étiquettes « ERASMUS » sont à retirer au bureau de Mme O'CONNOR avant le début des examens et devront être collées sur la 1ère page des copies d'examens écrits.

- **Notation**

Les notes d'examens terminaux sont totalisées par matière, affectées des coefficients ou des crédits conformément au régime d'examen. **Il n'y a pas de compensation entre les matières.**

La moyenne finale obtenue au DEUF est exprimée sur une échelle de 0 à 20 points. Il faut obtenir au minimum 10/20 pour réussir et valider les crédits correspondants.

A noter : il n'existe pas de rattrapages pour les matières d'introduction au droit français et méthodologie juridique.

- **Pratique et prise en compte du sport**

Les étudiants souhaitant pratiquer un sport doivent s'acquitter des droits prévus par l'établissement, qu'ils se trouvent dans le cadre d'un échange ou en situation « hors échange ». La note de sport éventuelle apparaîtra sur le relevé de notes de l'étudiant.e. Pour les étudiants en échange, la validation de cette note sera laissée à l'appréciation de l'université partenaire mais ne sera pas comptabilisée dans la moyenne permettant d'obtenir le DEUF.

- **Délibérations des jurys**

Le jury peut accorder des délibérations spéciales du jury (DSJ) au niveau du certificat ou du diplôme. Cette DSJ permet d'obtenir tous les crédits. Toutefois, la moyenne réellement obtenue est conservée.

NB : Les crédits obtenus dans le cadre du DEUF ne permettent pas l'accès à un diplôme national.

CAS PARTICULIER DES RATTRAPAGES

Si vous n'avez pas été présent ou que vous avez obtenu moins de 10/20 à votre examen *votre matière ne peut pas être validée. Vous avez cependant la possibilité de repasser la matière en question au moment des rattrapages la semaine du 14/12. Votre présence est essentielle et aucune absence ne pourra être tolérée.*

Vous devez ***obligatoirement*** *vous inscrire aux rattrapages souhaités dès que possible via un formulaire, disponible au bureau de Mme O'CONNOR.*

3. CALENDIER DE L'ANNEE UNIVERSITAIRE 2021-2022

SEMESTRE IMPAIR

Réunion de rentrée de la Faculté de droit

- *Mercredi 1 septembre 2021*

Début des cours de Licence

- *Du mercredi 1septembre au samedi 2 novembre (L1)*
- *Du lundi 6 septembre au samedi 27 novembre (L2-L3)*

Début des cours de Master 1

- *Lundi 20 septembre*

Début des cours de Méthodologie juridique en ligne

- *Réunion en présentiel le jeudi 13 septembre de 10h à 12h*
- *Début des cours semaine du 13 septembre*

Début des cours d'introduction au droit français

- Semaine du 21 septembre (à confirmer)

Congés du semestre

- Congés de la Toussaint : semaine du 1er novembre (Licence + Master)
- Congés de Noël : Du jeudi 23 décembre au soir au dimanche 2 janvier au soir.

Examens de fin de semestre

- Du 29 novembre au 10 décembre (L1)
- Du 6 au 21 décembre (L2-L3)
- Du 3 au 15 janvier (Masters)

Rattrapages sur inscription uniquement

- Du 8 au 27 juin SUR INSCRIPTION UNIQUEMENT

SEMESTRE PAIR

Début des cours de Licence

- *Du lundi 3 janvier au samedi 2 avril (L1)*
- *Du lundi 10janvier au samedi 9 avril (L2-L3)*

Début des cours de Master 1

- *Lundi 17 janvier*

Congés du semestre

- Congés d'hiver : semaine du 21 février (Licence + Master)
- Congés de printemps : semaine du 25 Avril (Licence + Master)

Examens de fin de semestre

- Du 11 avril au 11 mai (L1)
- Du 2 au 11 mai (L2-L3)
- Du 9 au 25 mai (Masters)

Rattrapages sur inscription uniquement

- Du 8 au 27 juin SUR INSCRIPTION UNIQUEMENT

GRILLE DE CORRESPONDANCE SERIE ET CHIFFRE

Au moment de choisir vos cours sur intranet les séries n'apparaitront pas sous forme de lettres comme sur les emplois du temps (A, B, C et D) mais sous forme de chiffres.
Afin de vous aider voici un tableau de correspondance :

	1ère année	2ème année	3éme année
Série A	~~Groupe 1~~	~~Groupe 5~~	~~Groupe 9~~
Série B	Groupe 2	Groupe 6	Groupe 10
Série C	Groupe 3	Groupe 7	Groupe 11
Série D	Groupe 4	Groupe 8	Groupe 12
Série Science po/E	Groupe 13	Groupe 14	Groupe 15

***Exemple* :**

Le groupe 6 correspond à la série B de la 2ème année de Licece.
Le groupe 13 correspond à la série Science politique de la 1ère année de Licence

Rappel : vous ne pouvez pas choisir les cours de la série A, c'est-à-dire les groupes 1, 5 et 9.

4. LISTE DES COURS DISPONIBLES

CODE MATIERE	INTITULE MATIERE	SEMESTRE	NOMBRE HEURES	CREDITS	DOMAINE
		PREMIERE ANNEE			
04200002	Introduction à la science politique	*Automne (Semestre 1)*	30	3	Droit - Droit/science politique
01210005	Droit civil	*Automne (Semestre 1)*	23	2	Droit - Droit/science politique
02210002	Droit constitutionnel	*Automne (Semestre 1)*	23	1	Droit - Droit/science politique
01250054	Théorie générale de la justice	*Automne (Semestre 1)*	24	4	Droit - Droit/science politique
03290001	Histoire du droit	*Automne (Semestre 1)*	24	4	Droit - Droit/science politique
01210006	Droit civil	*Printemps (Semestre 2)*	33	5	Droit
02210003	Droit constitutionnel	*Printemps (Semestre 2)*	33	5	Droit
03220003	Histoire du droit	*Printemps (Semestre 2)*	36	3	Droit
02280002	Institutions européennes	*Printemps (Semestre 2)*	25	3	Droit
02260001	Institution et relations internationales	*Printemps (Semestre 2)*	25	2	Droit
02210001	Droit constitutionnel	*Printemps (Semestre 2)*	33	3	Droit/science politique
03220002	Histoire du droit	*Printemps (Semestre 2)*	36	3	Droit/science politique
02280000	Institutions européennes	*Printemps (Semestre 2)*	25	3	Droit/science politique
04220000	Philosophie des relations internationales	*Printemps (Semestre 2)*	30	3	Droit/science politique
04230000	Histoire et anthropologie de la guerre	*Printemps (Semestre 2)*	30	3	Droit/science politique
04200003	Régimes politiques comparés	*Printemps (Semestre 2)*	30	3	Droit/science politique
		DEUXIEME ANNEE			

01210007	Droit civil + TD obligatoire – NIVEAU +++	*Automne (Semestre 3)*	6	36 (CM) + 15 (TD)	Droit
02220004	Droit administratif + TD obligatoire – NIVEAU +++	*Automne (Semestre 3)*	6	36 (CM) + 15 (TD)	Droit
01230002	Droit pénal	*Automne (Semestre 3)*	36	4	Droit
01220006	Droit des affaires	*Automne (Semestre 3)*	30	2	Droit
02210040	Droits constitutionnels étrangers	*Automne (Semestre 3)*	20	2	Droit
01270027	Introduction au droit comparé et aux droits étrangers	*Automne (Semestre 3)*	20	2	Droit
03220004	Histoire des institutions et des faits sociaux des 19ème et 20ème siècles	*Automne (Semestre 3)*	30	4	Droit
01220004	Droit des affaires	*Automne (Semestre 3)*	30	2	Droit/science politique
04210009	Théorie des relations internationales	*Automne (Semestre 3)*	30	3	Droit/science politique
04210010	Histoire diplomatique	*Automne (Semestre 3)*	30	2	Droit/science politique
04250000	Politique étrangère de la France	*Automne (Semestre 3)*	30	3	Droit/science politique
04230001	Stratégie	*Automne (Semestre 3)*	30	4	Droit/science politique
01210008	Droit civil *+ TD obligatoire NIVEAU +++*	*Printemps (Semestre 4)*	6	36 (CM) + 15 (TD)	Droit
03220005	Droit administratif *+ TD obligatoire NIVEAU +++*	*Printemps (Semestre 4)*	6	36 (CM) + 15 (TD)	Droit
01230004	Droit pénal	*Printemps (Semestre 4)*	36	3	Droit
02280003	Ordre juridique de l'UE	*Printemps (Semestre 4)*	30	3	Droit
03220005	Histoire des institutions et des faits sociaux de l'Antiquité	*Printemps (Semestre 4)*	30	4	Droit
01210004	Droit civil *+ TD obligatoire NIVEAU +++*	*Printemps (Semestre 4)*	36 CM + 15 TD	3 (CM) + 15 (TD)	Droit/science politique

01230001	Droit pénal	*Printemps (Semestre 4)*	36	2	Droit/science politique
04250001	Politiques publiques internationales	*Printemps (Semestre 4)*	30	3	Droit/science politique
04230003	Politique de défense de la France	*Printemps (Semestre 4)*	30	3	Droit/science politique
TROISIEME ANNEE					
01210010	Droit civil	*Automne (semestre 5)*	30	4	Droit privé
01220009	Droit des sociétés	*Automne (semestre 5)*	30	4	Droit privé
03240002/0/1	Histoire des idées politiques	*Automne (semestre 5)*	30	3	Droit privé
02260002	Droit international public	*Automne (semestre 5)*	30	4	Droit public
02310029	Droits et libertés fondamentaux	*Automne (semestre 5)*	30	2	Droit public
03240000	Histoire des idées politiques	*Automne (semestre 5)*	30	2	Droit public
02310033	Droits et libertés fondamentaux	*Automne (semestre 5)*	30	3	Droit/science politique
04250002	Théorie des crises	*Automne (semestre 5)*	30	3	Droit/science politique
04210012	Sociologie des relations internationales	*Automne (semestre 5)*	30	3	Droit/science politique
04210013	Espaces internationaux	*Automne (semestre 5)*	30	3	Droit/science politique
04230028	Polémologie	*Automne (semestre 5)*	30	3	Droit/science politique
01210011	Droit civil	*Printemps (Semestre 6)*	30	4	Droit privé
01220010	Droit des sociétés	*Printemps (Semestre 6)*	30	4	Droit privé
02310031	Droits et libertés fondamentaux	*Printemps (Semestre 6)*	30	2	Droit privé
02280005	Libertés de l'UE	*Printemps (Semestre 6)*	15	2	Droit public
01240137	Droit du travail	*Printemps (Semestre 6)*	30	4	Droit privé
02260003	Droit international public	*Printemps (Semestre 6)*	30	2	Droit public
02280001	Ordre juridique de l'UE	*Printemps (Semestre 6)*	20	3	Droit/science politique

04210015	Gestion des crises	*Printemps (Semestre 6)*	30	3	Droit/science politique
04210016	Géopolitique	*Printemps (Semestre 6)*	30	3	Droit/science politique
04210234	Les organisations internationales	*Printemps (Semestre 6)*	30	2	Droit/science politique
04230034	Droit de la guerre et de la paix	*Printemps (Semestre 6)*	30	3	Droit/science politique
04210234	Les Organisations internationales	*Printemps (Semestre 6)*	30	2	Droit/science politique
MASTER 1ERE ANNEE – NIVEAU +++					
01210368	**Histoire contemporaine de la justice**	*Automne (Semestre 7)*	30h	3	Droit privé
01230130	**Criminologie**	*Automne (Semestre 7)*	20h	2	Droit privé
02280076	**Droit institutionnel approfondi**	*Automne (Semestre 7)*	30h	3	Droit européen
02270035	**Contentieux du droit de l'Union +++**	*Automne (Semestre 7)*	30h	3	Droit européen
03240015	**Histoire européenne**	*Automne (Semestre 7)*	30h	3	Droit européen
02280074	**Politiques européennes**	*Automne (Semestre 7)*	30h	3	Droit européen
02260110	**Droit des organisations internationales**	*Automne (Semestre 7)*	30h	3	Droit international
02260109	**Droit de la sécurité internationale**	*Automne (Semestre 7)*	30h	3	Droit international
02260111	**Droit international économique**	*Automne (Semestre 7)*	30h	3	Droit international
01260158	**Droit international privé**	*Automne (Semestre 7)*	30h	3	Droit international
02260113	**Droit des traités**	*Automne (Semestre 7)*	30h	3	Droit international
01270049	**Systèmes juridiques comparés**	*Automne (Semestre 7)*	30h	3	Droit international
04210224	**Histoire des relations internationales contemporaines (*en commun avec le M1 Relations Internationales)***	*Automne (Semestre 7)*	30h	3	Relations internationales
02310062	**Droits fondamentaux (*en***	*Automne (Semestre 7)*	30h	3	Relations internationales

	commun avec le M1 Droit Européen)				
04250058	**Politique étrangère comparée**	*Automne (Semestre 7)*	30h	3	Sécurité intérieure
04210223	**Cyberscurité**	*Automne (Semestre 7)*	30h	3	Sécurité intérieure
01200162	**Philosophie du droit**	*Printemps (Semestre 8)*		3	Droit privé
01230179	**Procédure pénale européenne et internationale**	*Printemps (Semestre 8)*		3	Droit privé
01230177	**Criminologie**	*Printemps (Semestre 8)*		3	Droit privé
02200095	**Droit de l'environnement**	*Printemps (Semestre 8)*		3	Droit public
02280086	**Droit des ressources naturelles**	*Printemps (Semestre 8)*		3	Droit public
03240014	**Histoire des idées politiques**	*Printemps (Semestre 8)*		3	Droit public
02280085	**Droit de la concurrence dans l'UE**	*Printemps (Semestre 8)*		3	Droit européen
02210059	**Intégration Nationale du Droit de l'UE**	*Printemps (Semestre 8)*		3	Droit européen
02310063	**Espace de Liberté, de sécurité et de Justice**	*Printemps (Semestre 8)*		3	Droit européen
02260115	**Droit International humanitaire**	*Printemps (Semestre 8)*		3	Droit européen
02280078	**Droit du marché intérieur +++**	*Printemps (Semestre 8)*		3	Droit européen
02250037	**Contentieux international**	*Printemps (Semestre 8)*		3	Droit international
02260115	**Droit international humanitaire**	*Printemps (Semestre 8)*		3	Droit international
02280075	**Droit européen de l'immigration et de l'asile (commun M1 Européen)**	*Printemps (Semestre 8)*		3	Droit international
01260159	**Droit international pénal**	*Printemps (Semestre 8)*		3	Droit international
02310062	**Droits Fondamentaux**	*Printemps (Semestre 8)*		3	Droit international
22220108	**Histoire du droit international**	*Printemps (Semestre 8)*		3	Droit international

22220107	**Histoire des relations internationales contemporaines**	*Printemps (Semestre 8)*		3	Droit international
04210227	**Gestion des crises internationales**	*Printemps (Semestre 8)*	30h	4	Relations internationales
04230036	**Politiques de défense comparées**	*Printemps (Semestre 8)*	30h	4	Relations internationales
04230037	**Doctrines et politiques nucléaires**	*Printemps (Semestre 8)*	30h	3	Relations internationales
04210228	**Histoire des relations internationales contemporaines**	*Printemps (Semestre 8)*	30h	4	Relations internationales
042102301	**Religions et relations internationales**	*Printemps (Semestre 8)*	30h	3	Relations internationales
02260076	**Droit international de la sécurité**	*Printemps (Semestre 8)*		3	Sécurité intérieure

Première année

Introduction à la science politique

Semestre d'Automne – semestre 1

La version du cours donné dans le Portail commun Droit-Gestion-Langues, au premier semestre, présente la science politique française, notamment l'histoire de la discipline, et l'analyse du concept du politique selon Julien Freund, essentiellement les relations commandement-obéissance, public-privé, ami-ennemi, puis elle développe les problématiques suivantes : l'Etat, les Etats ; la démocratie ; peuples et nations ; les relations internationales. Ainsi, l'objectif de ce cours est double :

- Familiariser les étudiants de 1ère année de Licence avec les objets et méthodes de la science politique (Etat, pouvoir, individu, société, réel, symbolique, systèmes et régimes politiques, approches holiste, approches individualistes, etc.)
- Présenter aux étudiants l'histoire de la science politique au travers des auteurs clés et des courants qui, de l'Antiquité au XXIe siècle, ont contribué à sa genèse, à sa fondation et à son essor.

Droit civil

Semestre d'Automne – semestre 1

Il s'agit d'un cours de 23 heures se décomposant en deux parties. La première vise à traiter trois points particuliers :
- l'existence de la personne. Cela suppose de s'intéresser à deux événements spécifiques : la naissance (vie *in utero*, interruption volontaire de grossesse, acte de naissance…) et le décès (fin de vie, cadre légal, acte de décès).
- l'identification de la personne, à travers notamment le nom de famille, le nom d'usage, le prénom, le sexe de la personne.
- les droits de la personnalité (principalement la protection de l'image, de la personne et la protection de la vie privée).

La deuxième partie du cours est consacrée à la protection du majeur vulnérable. Seront traités la protection de droit commun (nullité pour insanité d'esprit, mesures d'accompagnement du majeur vulnérable) et les régimes de protection spécifiques (la mise sous sauvegarde de justice, la curatelle, la tutelle, le mandat de protection future…).

Droit constitutionnel

Semestre d'Automne – semestre 1

Si le constitutionnalisme moderne s'est construit dans les termes d'une opposition avec l'absolutisme étatique, il doit désormais se reconfigurer dans les termes d'une conciliation avec l'individualisme démocratique. Cet individualisme démocratique est fortement problématique en tant qu'il tend à devenir un absolutisme de l'individu. C'est dans cette perspective dynamique et problématisée qu'est présentée la Constitution, objet du droit constitutionnel, à la fois instrument de gouvernement et instrument de libertés. Le cours du premier semestre est consacré plus spécifiquement aux Formes d'État (Partie I) et le cours du second semestre aux Formes de gouvernement (Partie II).

Partie I :
Le droit constitutionnel correspond à un ensemble de règles juridiques et à une discipline qui étudie ces règles juridiques destinées à encadrer et à organiser le pouvoir politique. L'étude de ce droit s'organise essentiellement par l'examen de la Constitution.
La Constitution est une règle de droit originale par ses fins et spécifique parmi les règles de droit : elle est la règle juridique la plus haute, la plus importante dans l'ordre juridique de l'État. A cet effet, ses modifications et sa protection sont assurées de manière originale.
Le présent cours vise à répondre à trois questions : Quelles sont les origines de la Constitution en France ? Comment la Constitution organise-t-elle le pouvoir politique ? Comment est protégée la Constitution ?

Théorie générale de la justice

Semestre d'Automne – semestre 1

Le cours de théorie générale de la justice est un cours indispensable à tout étudiant qui décide d'entreprendre des études de droit. Le but de ce cours est simple : comprendre, de manière générale, comment fonctionne le système juridique français. L'intitulé du cours ne doit pas tromper : il ne s'agit pas d'un cours de théorie pure ! Certes, l'étude des grands principes qui gouvernent le procès est un passage obligé, mais le cours aborde également des problématiques très factuelles (l'aide juridictionnelle, le rôle de l'avocat, la compétence des juridictions, le déroulement du procès…). Les développements sont nourris d'histoire, d'exemples pratiques et d'une comparaison bienvenue avec le droit des systèmes étrangers. Ce cours est donc un prérequis indispensable à l'étudiant avant de s'attaquer à l'étude des règles de droit proprement dite.

Histoire du droit

Semestre d'Automne – semestre 1

L'enseignement d'Histoire du droit dispensé au premier semestre de première année est destiné à envisager le Droit d'un point de vue historique pour tenter d'en tirer la substance et d'en expliquer les ressorts les plus profonds. Le cours propose ainsi d'étudier l'évolution des sources du droit (loi, jurisprudence, coutume et doctrine) de la chute de l'Empire romain au Code civil pour mettre en lumière les variations des équilibres entre ces différentes sources. L'étude de ces variations permet alors au juriste de comprendre les grandes étapes de la formation du droit français et d'acquérir une méthode d'analyse historique du droit envisagé comme un produit social particulier. Ces deux aspects de la discipline doivent ainsi offrir une mise en perspective du droit positif, droit privé ou droit public, mettant en valeur la relativité des systèmes juridiques et la complexité de leur formation.

Droit civil

Semestre de Printemps – semestre 2

Ce cours se décompose en deux parties. La première est consacrée au couple. Elle suppose d'envisager l'union sous toutes ses formes (mariage, PACS, concubinage) et la désunion (divorce, rupture du PACS, separation des concubins). Après avoir traités de ces points, la deuxième partie du cours sera consacrée à l'enfant. Plus spécifiquement, il s'agira de s'intéresser à la filiation. Deux types de filiation seront vus : la filiation biologique (en intégrant l'étude de questions bioéthiques liées à la conception par procréation médicalement assistée et la gestation pour autrui) et la filiation adoptive (adoption simple et adoption plénière). Une fois les règles propres à la filiation exposées, il conviendra de s'intéresser au contentieux de la filiation et au statut juridique du mineur (exercice de l'autorité parentale sur la personne et sur les biens de l'enfant).

Droit constitutionnel

Semestre de Printemps – semestre 2

Le cours de droit constitutionnel étudie le fonctionnement juridique et politique du régime établi par la Constitution du 4 octobre 1958. Après avoir rappelé les circonstances de la naissance du régime et les caractères constitutionnels du modèle institutionnel retenu, le cours aborde successivement l'analyse des deux grands pouvoirs publics que sont le pouvoir exécutif (Président de la République et Gouvernement) et les assemblées

parlementaires (qui vote la loi et contrôle l'action du Gouvernement). L'examen révèle, dans les deux parties, les originalités du modèle français : la prééminence du Président de la République s'exerce sur l'ensemble des pouvoirs publics ; l'importance de la majorité gouvernementale, dirigée par le Premier ministre, témoigne du caractère parlementaire de la Cinquième République ; l'influence du Conseil constitutionnel qui, par ses interprétations de la Constitution, oriente l'interprétation constitutionnelle des pouvoirs publics, parachève l'état de droit.

Histoire du droit

Semestre de Printemps – semestre 2

L'enseignement d'Histoire du droit dispensé au premier semestre de première année est destiné à envisager le Droit d'un point de vue historique pour tenter d'en tirer la substance et d'en expliquer les ressorts les plus profonds. Le cours propose ainsi d'étudier l'évolution des sources du droit (loi, jurisprudence, coutume et doctrine) de la chute de l'Empire romain au Code civil pour mettre en lumière les variations des équilibres entre ces différentes sources. L'étude de ces variations permet alors au juriste de comprendre les grandes étapes de la formation du droit français et d'acquérir une méthode d'analyse historique du droit envisagé comme un produit social particulier. Ces deux aspects de la discipline doivent ainsi offrir une mise en perspective du droit positif, droit privé ou droit public, mettant en valeur la relativité des systèmes juridiques et la complexité de leur formation.

Institutions européennes

Semestre de Printemps – semestre 2

Sont traités dans ce cours, les points suivants :

- les organisations européennes hors Union Européenne : le Conseil de l'Europe, l'OCDE, les organisations européennes compétentes en matière de sécurité (l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, l'Union de l'Europe Occidentale, la Conférence sur la Sécurité et la Coopération en Europe), les organisations sous régionales (Benelux, Association Européenne de Libre-Echange, Conseil Nordique), les organisations de l'ex-Europe de l'Est.

- l'histoire de l'Union européenne : le Plan Schuman et la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier, l'échec de la Communauté Européenne de Défense, les Traités de Rome, les élargissements.

- les institutions de l'Union Européenne : le Conseil, la Commission, le Parlement européen, les organes juridictionnels (la Cour de Justice, le Tribunal de première instance, la Cour des comptes), les organes consultatifs (le Comité

économique et social, le Comité des régions), la Banque Européenne d'Investissement, la Banque centrale européenne.

- le contenu de l'Union européenne : le marché commun, les politiques communes, l'Union monétaire, la politique étrangère et de sécurité commune, la coopération en matière de justice et d'affaires intérieures.

Institutions et relations internationales

Semestre de Printemps – semestre 2

De manière générale, le cours, après une introduction historique ou géopolitique, porte sur les sujets des relations internationales : Etats, Organisations intergouvernementales (notamment l'ONU), peuples, personnes privées (organisations non gouvernementales, firmes multinationales, individus) ; sur les objets des relations internationales : espaces géographiques et frontières, échanges économiques et mondialisation, communications culturelles et langues ; sur le conflit et la coopération : la diplomatie et la force armée, la guerre et la paix.

Philosophie politique des relations internationales

Semestre de Printemps – semestre 2

Ce cours est organisé en 10 séances de 3 heures soit 30h. Au cours de ces 30h il s'agira d'aborder différents aspects liés aux relations entre philosophie, politique étrangère et relations internationales. L'objectif sera de distinguer l'apport que constitue la philosophie pour l'étude de la politique étrangère et pour l'étude des relations internationales. Il sera également question d'interroger la manière dont la philosophique de la politique étrangère est venue alimenter la philosophie politique des relations internationales. Enfin, ce cours présentera la contribution de la philosophie des relations internationales à la discipline Relations internationales.

Histoire et anthropologie de la guerre

Semestre de Printemps – semestre 2

Après une introduction terminologique sur la guerre, notamment sa définition, le cours explore la notion d'agressivité ("biologie"), puis la guerre dans la préhistoire ("paléontologie"), les mythes indo-européens et la guerre ("mythologie"), les religions (christianisme occidental, islam) et la guerre ("théologie"), puis la guerre (dans l'aire euro-méditerranéenne) durant l'Antiquité, au Moyen-Âge, à l'époque classique (XVIème-XVIIIème), à

l'époque moderne enfin. Le droit de la guerre est également abordé de manière transversale.

Régimes politiques comparés

Semestre de Printemps – semestre 2

Le cours magistral s'intitule « Institutions et régimes politiques comparés » et se déroule au semestre 2 de la 1ere année de licence droit et science politique. Il s'agit d'un cours de science politique. Au niveau méthodologique, il présente et s'inscrit dans le cadre de la méthodologie classique du comparatisme et de l' « approché comparée » en science politique et sciences sociales. Son objet d'étude est la théorie des régimes politiques et se concentre principalement sur l'étude de la « démocratie » et du fait démocratique à travers une comparaison historique et contemporaine des différentes formes de gouvernement démocratiques. L'objectif est de mettre en lumière les caractéristiques universelles qui permettent de définir un régime démocratique. Il étudie par analogie historique le régime de démocratie directe à Athènes, la « Res Publica » à Rome puis l'émergence de la démocratie représentative libérale, forme contemporaine du fait démocratique. Il présente également l'étude du « parti politique », le phénomène partisan et les différentes typologies de systèmes partisans. Il présente enfin les différents systèmes électoraux et leur impact sur la structuration des systèmes partisans ainsi que l'origine des clivages politiques au sein des différentes démocraties occidentales. Il se questionne en conclusion sur les modalités d'exportation du fait démocratique à travers le monde via la présentation de différents cas d'études (Japon, Irak, Russie, Afrique…).

Deuxième année

Droit civil (! TD Obligatoire)

Semestre d'Automne – semestre 3

Le cours de droit civil ici présenté est la partie de la cour relative aux obligations, c'est-à-dire aux relations entre un créancier et un débiteur. En 2ème année de Licence, on étudie les deux sources principales des obligations : les engagements volontaires (notamment le contrat) et les engagements involontaires (la responsabilité civile délictuelle et les quasi-contrats). Le semestre 3 est ainsi consacré à l'étude du processus de formation du contrat (rencontre des volontés ; conditions de validité du contrat) et aux effets du contrat aussi bien entre les parties qu'à l'égard des tiers. Sont ainsi abordées

les questions de la portée de la force obligatoire du contrat, de l'effet relatif et de l'opposabilité du contrat ainsi que les différentes sanctions applicables en cas de non-respect des obligations contractuelles.

Droit administratif (! TD Obligatoire)

Semestre d'Automne – semestre 3

Le droit de l'Administration est multiple. Dans certaines circonstances, l'Administration est soumise au même droit que les particuliers, dans d'autres circonstances, c'est un droit spécifique qui lui est applicable. Le cours de droit administratif général vise à étudier ce droit spécifique, tant pour éclairer les conditions particulières de sa formation, dans le sillage de la jurisprudence du Conseil d'État, que pour révéler ses caractéristiques principales, qui permettent de garantir l'existence de prérogatives de puissance publique, au service de l'intérêt général, tout en assurant la protection des droits individuels et des libertés publiques.

Organisé en deux semestres de 36 heures, le cours de droit administratif général conduira les étudiants à comprendre les fondements du dualisme juridictionnel et à découvrir le fonctionnement de la justice administrative, à mesurer les pouvoirs de l'Administration et leurs limites à travers l'étude de la police administrative, à cerner l'importance du service public dans l'activité administrative, ainsi que la portée de la notion de service public dans la construction du droit administratif. Les actes administratifs seront également étudiés. D'abord les actes administratifs unilatéraux, dans le cadre d'une approche dynamique incluant l'étude de leur soumission à une hiérarchie des normes de plus en plus élaborée, puis les contrats administratifs et leur régime contentieux. Pour finir, c'est le régime de la responsabilité administrative qui sera abordé.

Droit pénal

Semestre d'Automne – semestre 3

Le cours de Droit Pénal Général a pour objet de définir les règles générales qui permettront de déterminer les conditions de la responsabilité pénale ainsi que les conséquences attachées à cette responsabilité pénale à savoir la peine.

Au 3ème semestre, ce sont essentiellement les conditions de la responsabilité pénale qui sont abordées avec l'étude du fait générateur de cette responsabilité, à savoir l'infraction, et l'ensemble des règles et des principes généraux applicables à la qualification de l'infraction qu'il s'agisse de la qualification légale, c'est-à-dire celle opérée par le législateur ou de la qualification judiciaire c'est-à-dire celle qui est réalisée par le Juge.

L'étude de la qualification légale de l'infraction conduit plus particulièrement à s'interroger sur la qualité de la norme pénale, c'est-à-dire sur sa nécessaire clarté et précision afin de garantir la prévisibilité de la répression, l'exigence du respect de la norme supérieure avec cette problématique croissante de la démultiplication des sources et de la détermination du Juge compétent pour procéder au contrôle de conventionalité, de constitutionnalité et de légalité. La prévisibilité de la répression suppose aussi de déterminer les conditions l'application de la loi pénale dans l'espace et dans le temps.

Il s'agit également de s'interroger sur la commission de l'infraction, ses éléments constitutifs c'est-à-dire sa matérialité ainsi que son élément moral (imprudence ou intention) et d'envisager les hypothèses où la qualification pénale est neutralisée par le jeu de faits justificatifs.

Droit des affaires

Semestre d'Automne – semestre 3

Le cours de droit des affaires a pour objet une présentation générale des notions essentielles qui encadrent la vie des entreprises : sources du droit des affaires, structures de l'entreprise, biens et contraintes s'imposant à l'entreprise. Il est une introduction à l'étude des matières composant le droit des affaires, appréhendées ultérieurement par l'étudiant au cours de son cursus.

Plus précisément le cours s'articule autour de trois axes :

- les acteurs du droit des affaires (commerçants et non-commerçants, à savoir les artisans, les agriculteurs et les professions libérales),
- les activités du droit des affaires (seront étudiés principalement les actes de commerce),
- les biens du droit des affaires (le fonds de commerce fera l'objet d'une attention toute particulière).

Droits constitutionnels étrangers

Semestre d'Automne – semestre 3

Le présent cours explore les modalités d'organisation constitutionnelle des principaux Etats au sein de l'Union européenne. Le droit constitutionnel européen, considéré comme un idéal type, correspond à l'analyse d'un fonds commun nés du développement des échanges politiques, culturels et juridiques que connait l'Europe occidentale depuis la fin des années 1960. Il s'agit de revenir à l'étude du *jus commune*, déjà bien développé dans le domaine de l'histoire du droit. Depuis le Moyen-Âge les différents droits constitutionnels européens partagent une histoire commune sur la base d'origines romaines : ils se fondent sur des idées semblables sur la définition du droit et de ses sources, utilisent le même vocabulaire juridique pour développer des institutions comparables et présentent dans certains cas des règles

identiques. De nos jours, l'Europe du droit fonctionne autours de plusieurs systèmes politiques qui se trouvent à la fois imbriqués et autonomes.
Le droit constitutionnel européen doit donc être envisagé comme l'étude des standards en matière d'organisation des pouvoirs et de protection des droits fondamentaux dans les systèmes juridiques de l'espace européen.

Introduction au Droit comparé et aux droits étrangers

Semestre d'Automne – semestre 3

Ce cours introductif a comme objectif d'initier les étudiants en 2ème année de licence au droit comparé et aux droits étrangers. L'étude de ces droits est devenue incontournable sous l'effet des processus d'européanisation, d'internationalisation et de globalisation.

Ce cours abordera les questions de l'apparition de la science juridique comparative, de la classification des systèmes de droit et du recours au droit comparé par le juge. Il sera également dédié à présenter une introduction générale de plusieurs traditions juridiques dans le monde.

Histoire des institutions et des faits sociaux des XIXème et XXème siècles

Semestre d'Automne – semestre 3

Le cours d'histoire des institutions et des faits sociaux porte principalement sur la période 1814-1940. Dans une première partie est étudiée la succession des régimes politiques (Restauration, Monarchie de juillet, Seconde République, Second Empire, Troisième République) ; à cette occasion sont présentées quelques lois qui expriment l'esprit du régime (la loi sur la suppression du divorce au moment de la Restauration par exemple).
Dans une seconde partie sont abordées quelques institutions publiques, notamment l'administration locale.

Théorie des relations internationales *(Science politique)*

Semestre d'Automne – semestre 3

Cet enseignement porte sur les grilles de lecture (américaines) des relations internationales, à travers l'analyse des principaux courants épistémologiques et méthodologiques contemporains : « école réaliste », « école libérale », « école constructiviste », « école transnationaliste ». Cette analyse est appliquée ou associée à des exemples ou à des cas concrets, significatifs de la politique internationale aux XXème et XXIème siècles. L'objectif est de savoir comment interpréter les situations, actes ou débats

concernant les rapports internationaux, tant dans leur dimension conflictuelle que coopérative.

Histoire diplomatique *(Science politique)*

Semestre d'Automne – semestre 3

En partant de l'analyse détaillée du Congrès de Vienne, ce cours étudie l'articulation entre la diplomatie et les relations internationales proprement dites. Qui, des hommes d'Etat et leurs diplomates ou des peuples et des nationalités façonnent le système européen puis mondial ? Lorsque celui-ci perd en stabilité, combien de temps les diplomates peuvent-ils retarder la confrontation guerrière ? On étudie ainsi comment les procédures de concertation évoluent et constituent la matrice des systèmes internationaux.

Quatre grands traités ou séries de traités jalonnent ce passage du « brigandage international » du XVIIIème siècle à la société internationale en gestation au XXIème siècle : Vienne 1815, donc ; le traité de Versailles ; le traité de paix japonais de San Francisco (1951) et le traité de Moscou de 1990.
Sur fond de montée des nationalismes et de rivalités des Etats-nations, deux grands dossiers, l'un de fond, l'autre de forme, dominent. Sur le fond, d'abord, la question allemande reviendra fatalement comme un *leitmotiv*, des conséquences des batailles d'Iéna (1806) et de Leipzig (1813) à la seconde unité allemande de 1990. Sur la forme, ensuite, nous accompagnerons l'émergence des mécanismes de gestion de crise et du multilatéralisme – de la « diplomatie des congrès » à l'institutionnalisation des grands forums internationaux, au XXème siècle, dans le sillage du wilsonisme (SDN et ONU).

Politiques étrangères *(Science politique)*

Semestre d'Automne – semestre 3

Le cours de politiques étrangères consiste à étudier la politique de défense et la diplomatie. Seront par ailleurs traitées les écoles de pensée et les approches théoriques de la politique étrangère.
Il sera également important de s'intéresser au processus de prise de décision en politique étrangère.
Dans une approche plus pratique, une analyse d'une ou plusieurs politiques étrangères et politiques étrangères comparées sera faite.

Stratégie *(Science politique)*

Semestre d'Automne – semestre 3

Cet enseignement expose la pensée stratégique, notamment Clausewitz, ainsi que les caractéristiques de la stratégie militaire contemporaine ; puis il

développe les stratégies nucléaires, les stratégies navales et aériennes, les stratégies subversives et contre-subversives (la guerre irrégulière et la contre-guerre irrégulière).

Droit civil (! TD Obligatoire)

Semestre de Printemps – semestre 4

Après s'être intéressé, au semestre 3, au contrat, il conviendra au cours du semestre 4 de traiter de la deuxième source principale des obligations, à savoir les engagements involontaires que représentent la responsabilité civile délictuelle et les quasi-contrats.

Les différents faits générateurs de responsabilité civile seront traités : le fait personnel, le fait des choses (régime général et régimes spécifiques), le fait d'autrui (régime général et régimes spécifiques). Il faudra aussi s'intéresser aux lois spéciales d'indemnisation. Deux lois seront exposées : la loi Badinter pour les accidents de la circulation impliquant un véhicule terrestre à moteur et la loi sur les produits défectueux. Enfin, la notion de quasi-contrat sera développée, notamment à travers les loteries publicitaires, l'enrichissement sans cause, le paiement de l'indû et la gestion d'affaires.

Droit administratif (! TD Obligatoire)

Semestre de Printemps – semestre 4

Le droit de l'Administration est multiple. Dans certaines circonstances, l'Administration est soumise au même droit que les particuliers, dans d'autres circonstances, c'est un droit spécifique qui lui est applicable. Le cours de droit administratif général vise à étudier ce droit spécifique, tant pour éclairer les conditions particulières de sa formation, dans le sillage de la jurisprudence du Conseil d'État, que pour révéler ses caractéristiques principales, qui permettent de garantir l'existence de prérogatives de puissance publique, au service de l'intérêt général, tout en assurant la protection des droits individuels et des libertés publiques.
Organisé en deux semestres de 36 heures, le cours de droit administratif général conduira les étudiants à comprendre les fondements du dualisme juridictionnel et à découvrir le fonctionnement de la justice administrative, à mesurer les pouvoirs de l'Administration et leurs limites à travers l'étude de la police administrative, à cerner l'importance du service public dans l'activité administrative, ainsi que la portée de la notion de service public dans la construction du droit administratif. Les actes administratifs seront également étudiés. D'abord les actes administratifs unilatéraux, dans le cadre d'une approche dynamique incluant l'étude de leur soumission à une hiérarchie des normes de plus en plus élaborée, puis les contrats administratifs et leur régime

contentieux. Pour finir, c'est le régime de la responsabilité administrative qui sera abordé.

Droit pénal

Semestre de Printemps – semestre 4

Outre un fait générateur, une déclaration de culpabilité implique également le respect de certaines conditions relatives à la personne poursuivie, lesquelles sont abordées au 4ème semestre._Ainsi l'étude du délinquant suppose d'envisager les conditions de l'imputabilité à savoir la capacité à répondre pénalement de ses actes, point ne qui soulève des difficultés particulières concernant les mineurs et les personnes souffrant de troubles mentaux.

De même, la question de la responsabilité pénale d'un individu conduit à aborder les conditions dans lesquelles les faits qui lui sont reprochés peuvent lui être matériellement imputés._L'imputation matérielle des faits va supposer d'examiner les différents modes de participation à l'infraction à savoir si l'individu a participé à la commission de l'infraction en qualité d'auteur, de co-auteur ou encore de complice. L'imputation indirecte des faits doit être envisagée dans les hypothèses où la personne qui va être reconnue pénalement responsable n'apparaît pas comme l'auteur direct des faits matériellement commis._Il s'agit ici plus particulièrement des conditions de la responsabilité pénale des personnes morales, lesquelles, par hypothèse, en raison de leur immatérialité ne peuvent pas commettre directement les faits pour lesquels elles sont poursuivies._De même, des difficultés particulières apparaissent concernant la responsabilité pénale du Chef d'entreprise qui bien souvent ne sera pas l'auteur direct des faits mais un auteur plus éloigné auquel il sera reproché de ne pas avoir pris les mesures nécessaires permettant d'éviter la réalisation de l'infraction directement commise par l'un de ses préposés.

Enfin, une fois que les conditions de la responsabilité pénale sont réunies et, qu'en conséquence, la culpabilité de la personne poursuivie peut être retenue, reste à déterminer les conséquences de cette responsabilité, à savoir la condamnation à une peine. Sur ce point, il convient de distinguer la peine encourue, la peine prononcée par la juridiction et la peine effectivement exécutée par le condamné, en prenant soin d'identifier la peine par rapport à d'autres mesures pouvant être attachées à la commission d'une infraction, les principes gouvernant le choix de la peine, son prononcé et son exécution ainsi que l'évolution des politiques répressives et des conceptions de la peine de nature à expliquer le droit positif.

Ordre juridique de l'Union européenne

Semestre de Printemps – semestre 4

L'évolution du projet d'intégration européenne a été marquée par le passage des trois Communautés européennes créées dans les années 50 à l'Union européenne créée en début des années 90 à l'occasion du traité de Maastricht. L'objectif du cours "Ordre juridique de l'Union européenne" est, dès lors, de démontrer que l'Union européenne (et, autrefois, les trois Communautés) constitue un ordre juridique cohérent reposant, d'une part, sur un système juridique, et, d'autre part, sur un système judiciaire. Ainsi, l'analyse du système juridique implique l'étude des sources du droit de l'Union européenne, des modalités de production des normes européennes mais également des mécanismes d'intégration de ces normes dans les droits nationaux.
En outre, l'Union européenne est une Union de droit en ce que ni les institutions ni les États-membres n'échappent au contrôle juridictionnel de leurs actes, ce dernier relevant de la Cour de justice de l'Union européenne. L'analyse du système judiciaire implique l'étude des recours dirigés, d'un côté, contre les institutions et, de l'autre côté, contre les États-membres.
Ce système compte sur la coopération du juge national qui, par le biais du mécanisme de renvoi préjudiciel, participe à l'application uniforme du droit de l'Union sur le territoire des Etats-membres.

Histoire des institutions et des faits sociaux de l'Antiquité

Semestre de Printemps – semestre 4

Ce cours d'histoire des institutions de l'Antiquité est exclusivement consacré au modèle politique romain. Centré sur la période royale et sur la république (avec une ouverture sur l'Empire), il vise à démontrer que le système romain est entièrement fondé sur le refus de la démocratie.

Le cours explique comment une élite (appelée le patriciat) est parvenue à se maintenir au pouvoir durant des siècles, moyennant quelques concessions et quelques alliances, en parvenant toujours et malgré un contexte très changeant à faire perdurer les inégalités économiques et sociales.

Politiques publiques internationales (Science politique)

Semestre de Printemps – semestre 4

Politique publique, coopération internationale, financements internationaux, aide au développement, études de cas. Politiques publiques ; coopération internationale ; projets et financements internationaux ; aide au

développement ; gestion des problèmes environnementaux ; diverses études de cas.

Troisième année

Droit civil (Droit privé)

Semestre d'Automne – semestre 5

Ce cours magistral de 30 heures vise à aborder l'ensemble des problématiques familiales contemporaines, en s'appuyant sur l'évolution historique de la matière. Classiquement, la première partie du cours est consacrée aux différentes formes de conjugalité qui existent dans notre société (mariage, PACS et concubinage). On y aborde à la fois la formation du couple, mais aussi les effets des différentes unions et leur dissolution.

Une seconde partie du cours est consacrée à l'organisation des rapports parents/ enfants. Après avoir étudié les différents modes d'établissement de la filiation (« naturelle », « légitime », adoptive, faisant suite au recours à une procréation médicalement assistée…), on aborde l'autorité parentale quant à la personne de l'enfant ainsi que les obligations alimentaires existants au sein de la famille.

Droit des sociétés (Droit privé)

Semestre d'Automne – semestre 5

Le cours de droit des sociétés du semestre 5 est consacré à l'étude de la société elle-même, c'est-à-dire qu'est envisagée la naissance de la société, les transformations importantes qu'elle peut connaître au cours de son existence, et enfin sa disparition.

Quant à sa naissance, le cours est l'occasion d'évoquer la formation de la société, à travers l'étude notamment des conditions du contrat de société mais encore de l'acquisition de la personnalité morale. D'autres notions fondamentales sont étudiées, tout spécialement le capital social et les différentes opérations dont il peut être l'objet. Une place particulière est également consacrée à la question du financement des sociétés. Au cours de son existence, la société peut être l'objet de mutations de plus ou moins grande ampleur. Sont envisagées dans ce cadre les opérations de fusions, scissions, apport partiel d'actif, mais aussi sa transformation ou la constitution

de groupes de sociétés. Enfin, s'agissant de la disparition de la société, l'accent est mis sur deux opérations essentielles que sont sa dissolution et sa liquidation.

Histoire des idées politiques (Droit privé)

Semestre d'Automne – semestre 5

Les réponses des auteurs (de l'Antiquité à la période contemporaine) aux questions suivantes : pourquoi se constituer en groupe ? Qui gouverne le groupe ? Sur quels fondements ? Quelles relations les gouvernants entretiennent-ils avec les destinataires de leur action ? Ou encore quelles relations entretiennent-ils entre eux ? Pour ce faire, la thématique des droits de l'homme (affirmation, protection, négation, évolution), de par son ancrage dans l'histoire des idées politiques et de par son immersion dans l'actualité juridique interne et internationale, servira de point de référence à cette présentation.

Droit international public (Droit public)

Semestre d'Automne – semestre 5

Le cours de droit international public s'adresse aux étudiants de 3ème année. Le semestre 5 comporte deux grandes parties. La première est consacrée à l'étude des acteurs du droit international, à savoir les Etats, les organisations internationales principalement. La seconde partie aborde la question des sources du droit international, à savoir les traités internationaux, la coutume, les principes généraux du droit et les actes unilatéraux.

Droits et libertés fondamentaux (Droit public)

Semestre d'Automne – semestre 5

En France, les droits et libertés ont été déclarés par des textes, garantis par des lois, protégés par des juges. Cette évolution conduit à un renouvellement inédit de la puissance des juges, en particulier des juridictions constitutionnelles et européennes. Dans une approche critique, le cours propose de décrire le régime général de la protection des droits et libertés avant d'analyser le traitement jurisprudentiel de certains droits et libertés qualifiés de « fondamentaux » en raison de leur fonction de protection de la personne humaine.

Histoire des idées politiques (Droit public)

Semestre d'Automne – semestre 5

Dispensé en L3, le cours d'Histoire des idées politiques a pour objet l'analyse du pouvoir dans le cadre de l'Etat aux 18e et 19e siècles. Les idées politiques sont abordées d'abord du point de vue de leur objet, le pouvoir, et ensuite s'agissant de leur impact, c'est-à-dire leur influence effective sur les rapports de force idéologiques. Nous abordons la matière à partir des grandes œuvres, replacées dans leur contexte historique et politique, en présentant les grands courants de pensée, du libéralisme de John Locke au nationalisme de Maurras. Thématiques d'une imprécision redoutable, mais qui permettent d'ouvrir et d'encadrer le débat d'idées.

Théorie des crises (Science politique)

Semestre d'Automne – semestre 5

Ce cours a pour objectif de proposer aux étudiants de 3ème année une définition du concept de crise internationale. Face à la difficulté à laquelle nous serons confrontés de formuler une définition efficace nous reviendrons sur l'histoire du concept de crise et nous aborderons les différentes définitions qui ont été élaborées par les spécialistes de cet objet d'étude, chacun dans un domaine particulier de la connaissance. Une fois des éléments de définitions suffisants dégagés nous aborderons la question de la dynamique des crises et nous proposerons une lecture des différentes phases qui composent une crise. Nous proposerons ensuite plusieurs modélisations des crises, statique, statistique, historique, développées par Jean-Louis DUFOUR, Michael BRECHER et Jonathan WILKENFELD, Michel DOBRY ainsi que des modélisations alternatives. Ce cours s'articule avec le cours qui sera dispensé au second semestre de Gestion des crises.

Sociologie des relations internationales (Science politique)

Semestre d'Automne – semestre 5

La sociologie des relations internationales est l'étude des acteurs du système international et de leur interaction. Cette discipline pose à terme, dans son principe même, la perspective d'une éventuelle disparition de l'Etat jusqu'alors considéré comme l'unité élémentaire des relations internationales depuis les accords de Westphalie (1848), au profit d'une société mondiale.
Contre cette perspective parfaitement « évitable », pour prendre le contre-pied d'un article célèbre d'Alexander Wendt, l'approche retenue dans ce cours sera statocentrée. Elle partira de l'hypothèse que ni les multinationales,

ni les syndicats, ni les Eglises, ni les ONG, (bref ce qu'on appelle les acteurs « transnationaux ») ne peuvent rompre durablement et structurellement le monopole étatique dans la mise en place et l'entretien d'un système international. Par conséquent, nous insisterons sur le primat du jeu intergouvernemental, l'action des hommes d'Etat en tant qu'individus, et l'œuvre régulatrice des diplomates. La société diplomatique est la seule vraie communauté internationale efficiente globalement aujourd'hui, au sens politique du terme. S'il ne s'agit pas de nier l'existence ou l'émergence d'autres forces infra- ou supra-étatiques à des niveaux sectoriels ou partiels, nous tenterons de démontrer comment les gouvernements finissent par les récupérer pour les imbriquer dans leurs politiques à moyen et long terme.
Sur le fond, le concept de société internationale devra se confronter à celui de la mondialisation en se demandant comment relier les deux à l'américanisation des normes internationales. Depuis 1917 et les Quatorze Points, en effet, le wilsonisme constitue la matrice du jeu interétatique. Or, il s'agit d'une projection des normes américaines internes héritées elles-mêmes du projet puritain fondateur et des Lumières du XVIIIème siècle. Après avoir constitué un anti-modèle européen, supposé vertueux et pacifique selon eux, les Etats-Unis veulent en appliquer les principes au vieux continent d'abord, puis à l'ensemble de la planète. Ce « monde plus sûr pour la démocratique » (Wilson) (et, vice-versa, plus démocratique pour plus de stabilité et de sécurité) constitue le paradigme actuellement dominant dans la morphogénèse d'une société internationale, encore très largement en gestation. Nous testerons la solidité de ce schéma.

Espaces internationaux (Science politique)

Semestre d'Automne – semestre 5

Le cours « Espaces internationaux » donné dans le cadre de la Licence Science Politique a pour objet de présenter un domaine souvent méconnu des étudiants tant juristes que politistes, domaine international par excellence où les relations interétatiques ont une dimension très différente de celles qu'ils entretiennent habituellement. Les espaces internationaux sont des espaces de rencontre, rencontre du 3ème type pourrait on dire car le premier type d'espace pour un Etat est son territoire, le deuxième type est le territoire des autres Etats (voisins ou non), le troisième type d'espaces est celui qui ne relève d'aucune souveraineté : les espaces internationaux. Pour apporter une vision globale mais néanmoins éclairante, le cours vise d'abord à expliquer les origines du lotissement du monde en divers espaces, clos et limités, à travers l'étude des auteurs et des facteurs ayant suscité la naissance aussi bien des espaces étatiques qu'extra-étatiques, ces deux catégories d'espaces étant consubstantiellement liées. Le cours propose ensuite une approche exhaustive et concrète des espaces internationaux en en faisant une liste précise. Il

apporte pour chacun les définitions et notions appropriées et par ailleurs expose les différentes compétences exercées dans les différents morceaux cette mosaïque spatiale.

Polémologie (Science politique)

Semestre d'Automne – semestre 5

Ce cours consiste en l'examen systématique du terrorisme. L'analyse s'effectue en 19 points : la sémantique (le mot), l'acteur (l'individu), le concept (la délimitation), la généalogie (l'origine), l'histoire, le paradoxe (la signification) polémologique, l'heuristique, la comptabilisation (le recensement), l'espace aérien et maritime, la thanatologie (le cas des attaques-suicides), le duel avec l'Etat, la distinction terrorisme/guérilla, l'empirie (l'étude de trois terrorismes diasporiques), l'évaluation stratégique de cette matrice qu'a été le terrorisme palestinien, le jihadisme, la médiologie, la définition, la complicité de certains Etats, le contre-terrorisme enfin.

Droit des sociétés (Droit privé)

Semestre de Printemps – semestre 6

Le cours de droit des sociétés du semestre 6 est consacré aux acteurs de la vie sociale. La première partie du cours s'intéresse aux acteurs internes. Il y est tout particulièrement traité des dirigeants et de leur statut (nomination, rémunération, pouvoirs et devoirs des dirigeants, statut fiscal et social, révocation etc.) et des associés (obtention de la qualité d'associé, droits et devoirs des associés, opérations susceptibles de porter sur les droits sociaux qu'il s'agisse de parts sociales ou d'actions). La seconde partie du cours est quant à elle consacrée aux acteurs externes. Certains de ces acteurs externes interviennent à la suite d'une décision de justice (mandataire ad hoc, administrateur provisoire, expert de gestion etc.) alors que d'autres sont présents hors de toute décision de justice, et c'est notamment le cas des commissaires aux comptes.

Droits et libertés fondamentaux (Droit privé)

Semestre de Printemps – semestre 6

Ce cours est consacré à l'étude de la notion de libertés et droits fondamentaux, de leurs fondements, de leur diffusion et de leur classification. Il traite également du régime juridique des libertés et droits fondamentaux en deux points consacrés à leur statut et à leur protection.

Il aborde les systèmes de protection et d'interaction des libertés fondamentales au niveau international et régional. Une analyse approfondie

du système de protection européen des droits fondamentaux est réalisée. Aussi, le système de protection par la Convention européenne des droits de l'homme occupe une part importante du cours grâce à l'étude de la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme.

Enfin, il vise à analyser les difficultés, en tout cas les tensions, auxquelles confrontent la conciliation et la préservation des droits et libertés dans des contextes extrêmes, à savoir le terrorisme et les états d'exception, spécialement l'état d'urgence.

Libertés de l'Union européenne (Droit public)

Semestre de Printemps – semestre 6

Le cours sur les libertés de circulation de l'Union européenne traite des quatre grandes libertés de circulation que sont : la libre circulation des personnes, des marchandises, des services et des capitaux. L'objectif de ce cours est de mettre en évidence le caractère fondamental de ces libertés qui ont permis l'avènement d'un droit du marché intérieur. Il est effectivement possible de constater que ces libertés qui ont avant tout un caractère économique ont fortement évolué pour acquérir pour certaines d'entre elles une dimension politique comme le montre la citoyenneté européenne. Il est alors possible de constater que le régime de ces libertés est avant tout l'œuvre de la Cour de justice de l'Union européenne. Cette dernière a joué un rôle déterminant pour garantir et assurer aux opérateurs économiques un exercice effectif des droits qu'ils tirent de l'ordre juridique de l'Union européenne. Ainsi, ce cours vise à montrer l'évolution des ces libertés et comment elles sont appréhendées par les institutions de l'Union et en particulier par la Cour de justice.

Droit international public (Droit public)

Semestre de Printemps – semestre 6

Le cours de droit international public s'adresse aux étudiants de 3ème année. Le semestre 5 comporte deux grandes parties. La première est consacrée à l'étude des acteurs du droit international, à savoir les Etats, les organisations internationales principalement. La seconde partie aborde la question des sources du droit international, à savoir les traités internationaux, la coutume, les principes généraux du droit et les actes unilatéraux.

Gestion des crises (Science politique)

Semestre de Printemps – semestre 6

Ce cours s'inscrit dans la continuité de l'enseignement de théorie des crises dispensé au premier semestre. L'objectif est de mettre en application les principes abordés au semestre précédent pour permettre aux étudiants d'acquérir les bases indispensables dans le domaine de la gestion des crises. Cet enseignement se veut professionnalisant : il propose des éléments pratiques, une méthode et des techniques, permettant d'acquérir des réflexes efficaces afin de parvenir à manœuvrer dans une crise.

Géopolitique (Science politique)

Semestre de Printemps – semestre 6

Cet enseignement a pour objet de fournir aux étudiants les principaux concepts et outils méthodologiques qui caractérisent l'approche géopolitique. Il leur permet d'identifier les spécificités de cette approche par rapport aux théories plus générales des relations internationales, d'en connaitre l'épistémologie, et d'en examiner les enjeux contemporains au regard de thématiques transversales (l'eau, l'énergie, les nationalismes) ou d'études régionales (la Chine, le Caucase, le Moyen-Orient, l'Amérique latine ou l'Afrique).

Quatrième année (Master 1)

Droit pénal des personnes, des biens et des affaires (Droit privé)

Semestre d'Automne – semestre 7

Une première grande partie est consacrée aux atteintes aux personnes, à l'intérieur de laquelle j'ai distingué les atteintes volontaires à la vie et à l'intégrité physique (comme le meurtre ou l'empoisonnement), des atteintes involontaires à la vie et à l'intégrité physique, du risque causé à autrui et des agressions sexuelles (viol et autres agressions sexuelles).
Dans une deuxième grande partie j'ai traité des atteintes aux biens et du droit pénal des affaires, avec pour commencer des infractions de droit commun comme le vol ou l'escroquerie, puis des atteintes spécifiques au droit pénal des affaires et au droit pénal financier, comme l'abus de biens sociaux, la corruption ou le délit de favoritisme.

Histoire contemporaine de la justice (Droit privé)

Semestre d'Automne – semestre 7

Le cours d'histoire contemporaine de la justice représente un volume de vingt heures d'enseignements dispensés sous forme de cours magistraux. Volontairement non structurées, les séances abordent plusieurs thèmes à la fois, en sollicitant une participation active des étudiants. L'objectif est de permettre aux participants de mieux comprendre le fonctionnement de la justice actuelle en approfondissant sa genèse historique. Les périodes couvertes sont celles du XVIIIe, du XIXe et du XXe siècles. Principaux thèmes abordés : la justice politique, la figure du juge, l'évolution de la répression pénale, procédure accusatoire et procédure inquisitoire, les réformes révolutionnaires, les erreurs judiciaire, l'indépendance de la magistrature, magistrature et avocature, justice et opinion, justice ordinaire et justice d'exception (liste non limitative).

Criminologie (Droit privé)

Semestre d'Automne – semestre 7

La criminologie désigne l'étude scientifique du phénomène criminel et des réponses que la société lui apporte ou pourrait lui apporter. Ce cours en propose une approche à travers la présentation de différents savoirs sur le crime. Une première partie présente l'objet et les méthodes de la criminologie puis dresse un tableau historique des différentes théories (*théories anthropologiques, sociologiques, théorie de la « réaction sociale » et criminologie victimologique*). Une deuxième partie intitulée microcriminologie aborde *l'étiologie criminelle*, avec l'étude des facteurs personnels et situationnels du crime puis le *dynamisme criminel*, qui conduit à dresser une typologie des crimes (crime occasionnel, crime d'habitude, crime sériel, crime de masse, mouvements criminels, émeutes, terrorisme, délinquance des jeunes, délinquance des élites) puis à essayer de comprendre la dynamique de ces crimes (*théories des associations différentielles, des conflits de culture , des sous- cultures, des rationalités criminelles, du lien social et théories behavioristes*). Une troisième partie est intitulée criminologie appliquée et comprend l'étude de la *criminologie clinique* (étude de l'état dangereux), la *criminologie préventive* (étude des politiques de prévention) et la *criminologie analytique* (étude des techniques de profilage et d'analyse criminelle). Enfin suivant, une quatrième partie propose une approche succinte de macrocriminologie (criminologie des pays occidentaux et des pays en crise).

Droit des biens (Droit public)

Semestre d'Automne – semestre 7

Le cours de droit des biens vise à s'intéresser aux différents types de biens existants et aux pouvoirs que les individus peuvent exercer sur eux. S'agissant de la classification des biens, il faut bien évidemment s'attacher à la distinction des biens meubles et des biens immeubles. Mais d'autres distinctions devront être opérées : biens corporels/biens incorporels, biens fongibles/biens non fongibles… Pour ce qui est des pouvoirs exercés par les personnes sur les biens, il convient de distinguer la propriété individuelle et les propriétés collectives. Au titre de la propriété individuelle, seront étudiés la notion de propriété (attributs et caractères du droit de propriété), l'étendue de la propriété (assiette et limites de la propriété), les modes d'acquisition de la propriété (modes d'acquisition originaire et dérivée), les démembrements du droit de propriété (usufruit, servitudes), la protection de la propriété. Au titre des propriétés collectives, seront vues la copropriété des immeubles bâtis, l'indivision et la mitoyenneté.

Droit institutionnel approfondi (Droit européen)

Semestre d'Automne – semestre 7

Ce cours de droit institutionnel approfondi s'adresse aux étudiants ayant déjà une connaissance de l'Union européenne, de ses institutions et mécanismes de fonctionnement.

Il vise à approfondir les connaissances relatives à l'Union européenne en mettant l'accent sur les valeurs qui la fondent ainsi que la structure juridique et le système normatif qui la caractérisent.

Contentieux du droit de l'Union (Droit européen - ! Niveau +++)

Semestre d'Automne – semestre 7

Ce cours intitulé « Contentieux du droit de l'Union » s'adresse aux étudiants ayant déjà une connaissance de l'Union européenne, de ses institutions et mécanismes de fonctionnement.
Il est centré sur la juridiction de l'Union européenne dont il vise à explorer les caractéristiques, les compétences et les relations que celle-ci entretient avec les juridictions nationales.

Histoire européenne (Droit européen)

Semestre d'Automne – semestre 7

Le cours d'histoire européenne met en exergue le fait que la période 1945-1990 est un moment tout à fait exceptionnel dans l'histoire de l'Europe envisagée dans la longue durée. Il est divisé en deux chapitres.
Dans le premier chapitre sont évoqués l'héritage commun aux Européens (la Grèce et la Rome antique, la chrétienté médiévale, la Renaissance et les Lumières), mais aussi les antagonismes qui les ont opposés ainsi que les projets de rapprochement conçus à différentes époques.
Dans le deuxième chapitre sont présentées les circonstances dans lesquelles sont apparues les principales institutions contribuant à façonner aujourd'hui les relations européennes.

Politiques européennes (Droit européen)

Semestre d'Automne – semestre 7

Le cours de Politiques européennes débute par une analyse des caractères généraux de celles-ci. Cette première étude permet d'isoler les exigences communes fixées par le droit primaire et le souci de cohérence qui anime l'action normative de l'Union européenne, de rappeler que les politiques et les actions entreprises sont fondées sur des compétences attribuées par les Etats membres et de démontrer l'évolution qu'elles ont connue à la suite des révisions des traités et de l'apport jurisprudentiel.
Les domaines concernés étant très nombreux, trois politiques sont particulièrement prises en considération et expliquées. Ainsi, un deuxième chapitre porte sur la Politique agricole commune (PAC). Son examen met en exergue son histoire, ses enjeux et ses objectifs. Une explication détaillée des organisations communes des marchés, des modes de financement et des réformes entreprises permet de mieux comprendre les enjeux tant nationaux, européens et mondiaux de cette politique.
Un troisième chapitre entreprend l'analyse de la Politique commerciale commune afin de mesurer la dimension commerciale internationale de l'UE. Sont alors pris en considération la particularité des compétences de l'UE et des Etats membres dans ce domaine, les différents instruments de défense commerciale ainsi que les accords de libre-échange conclus par l'UE et les Etats membres avec des Etats tiers.
Enfin, un dernier chapitre est accès sur la politique sociale afin de s'interroger sur l'existence d'une Europe sociale. Sont successivement appréhendés son histoire, son évolution, les acteurs, les moyens normatifs. L'étude des apports jurisprudentiels et du droit dérivé permet de souligner le travail entrepris par l'UE en matière d'égalisation des conditions sociales et dans le domaine du travail.

Droit des organisations internationales (Droit international)

Semestre d'Automne – semestre 7

Le Cours de droit des organisations internationales est un cours approfondi sur la nature et les règles qui régissent la formation et le fonctionnement des organisations internationales. Il porte donc à la fois sur les règles statutaires et les règles fonctionnelles, les compétences des organisations internationales et le statut de ses fonctionnaires. Par ailleurs le cours étudie des cas particuliers : celui de l'Organisation des Nations Unies et de ses institutions spécialisées et celui des organisations régionales et sous-régionales.

Droit de la sécurité internationale (Droit international)

Semestre d'Automne – semestre 7

Dans un monde désormais totalement arpenté où les acteurs ont pris conscience du huis clos dans lequel ils vivent et où la démographie est pullulante, il n'est pas étonnant que les occasions de tension soient nombreuses. Les charges explosives s'accumulent de plus en plus dangereusement sans pouvoir être purgées dans un expansionnisme désormais impossible, ou du moins trop lointain pour servir d'exutoire (colonisation des planètes).
La crainte de l'épuisement des ressources de la planète (ressources alimentaires cf. « Soleil vert », ressources énergétiques, etc .), l'exacerbation des convoitises, des susceptibilités, le choc des intérêts contradictoires, l'amertume renouvelée de rancoeurs historiques, sont le prix à payer pour une société internationale «ouverte », une société de proximité, d'instantanéité où les cloisonnements s'effondrent, dans laquelle l'éloignement, la distance n'existent plus et où les relations ne sont plus que des frottements irritants, des enchevêtrements douloureux. La Charte des Nations Unies conçue pour des conflits et des agressions du type de celle hypostasiée en 1940, est en retard d'une guerre : celle de la guerre civile planétaire. Toutefois les principes onusiens, sur lesquels nous reviendrons de manière approfondie tout au long du cours, longuement mûris, portés par un débat doctrinal multiséculaire, couchés en forme juridique par des mécanismes contractuels, ont diffusé et imposé peu à peu l'indication claire qu'il faut persévérer dans l'évitement des lignes de conduite dangereuses pour la société humaine et pour cela développer des règles, un ordre juridique international. Le droit de la sécurité internationale peut donc légitimement être considéré comme une des dimensions prometteuses de l'ordre juridique international. Le présent cours se veut pratique en apportant quelques éléments de réponse sur les points de savoir comment et dans quelle mesure les normes juridiques peuvent lier des souverains ? Comment concevoir un ordre juridico-politique horizontal ?

Droit international économique (Droit international)

Semestre d'Automne – semestre 7

Selon une conception extensive, le droit international économique est l'ensemble des règles régissant les opérations économiques de toute nature, dès lors que ces opérations dépassent le cadre juridique d'un seul État. Ainsi, le droit international économique comprend les règles relatives à l'organisation des relations internationales économiques (droit des relations macro-économiques) et les règles tendant à la résolution des difficultés qui naissent des différents comportements des opérateurs économiques (droit des relations micro-économiques ou droit du commerce international). A défaut de pouvoir considérer la discipline selon cette conception extensive, le cours se concentre sur certains aspects d'une acception plus restrictive, c'est-à-dire l'ensemble des règles régissant l'organisation des relations internationales économiques ou le droit des relations macro-économiques. La constante mondialisation des économies et la libéralisation des échanges invitent à porter une attention particulière sur les principaux acteurs de ce droit : spécialement les États et les Organisations internationales économiques (notamment l'Organisation mondiale du commerce, et ses relations avec les organisations d'intégration économiques régionales : zones de libre-échange, unions douanières, marchés communs, unions économiques et monétaires…), mais également les entreprises ou groupes transnationaux de sociétés, qui interviennent en concluant des contrats à cheval sur plusieurs ordres juridiques étatiques. Néanmoins, fréquemment, ces relations commerciales entre les différents acteurs impliquent le recours à des mécanismes particuliers de règlement des différends.

Ce cours tente de saisir la structure, les termes et les notions essentielles nécessaires à la compréhension du système commercial multilatéral.

Si l'un des objets du droit international économique est de considérer l'échange international, ou le droit international du commerce, ce sous-ensemble ne saurait être confondu avec le droit du commerce international, qui puise ses racines dans le droit privé et fait appel aux mécanismes du droit international privé plutôt qu'à ceux du droit international public.

Dans ce cadre, le cours de Master 1 se concentre sur le droit international du commerce ou le droit de l'échange international. A cette fin, il permet d'envisager :

- d'abord, les principes qui gouvernent le système commercial multilatéral, notamment les principes de la liberté du commerce –le traitement de la nation la plus favorisée et le traitement national, l'interdiction des restrictions quantitatives et le respect des concessions tarifaires… Mais aussi leurs exceptions et dérogations–, ainsi que le principe d'équité qui permet de prendre en considération le niveau de développement économique de

certains États, ou la situation de ceux ayant conclu des accords commerciaux régionaux avec leurs plus proches partenaires ;

- ensuite, la libéralisation progressive des échanges à partir du GATT de 1947 et l'institutionnalisation du système commercial multilatéral, en conséquence de huit cycles de négociations ;
- enfin, le cadre institutionnel contemporain de l'OMC, dont le mécanisme de règlement des différends (ORD et Organe d'appel), tout en considérant l'application des principes du système GATT/OMC à de nouvelles matières, tels les services…

Droit international privé (Droit international)

Semestre d'Automne – semestre 7

Le droit international privé désigne l'ensemble des règles applicables aux personnes privées impliquées dans les relations internationales. Il s'agit plus précisément de rapports juridiques qui, par leurs éléments constitutifs, présentent des attaches avec deux ou plusieurs Etats. Par exemple, une entreprise française conclut un contrat avec une entreprise polonaise. Quelle est la loi applicable à ce contrat ? Quel est le juge compétent en cas de litige ? Un étudiant allemand en séjour Erasmus à Lyon y rencontre une étudiante bolivienne avec qui il se marie. Lorsqu'il demande le divorce, le juge français est-il compétent ? Si ce divorce a été prononcé en Allemagne ou en Bolivie, le jugement pourrait-t-il produire des effets en France ? C'est la question du conflit de juridictions. Quel est le droit applicable ? C'est la question du conflit de lois.

Ces deux questions forment l'objet principal du cours de droit international privé. La matière connaît un développement sans précédent dû à la mondialisation de l'économie.

Droit international public (Droit international)

Semestre d'Automne – semestre 7

Le droit international, de manière assez similaire au droit naturel, constitue pour l'intelligence moderne une véritable gageure : non seulement il s'agit d'un droit des Etats sans Etat, mais de plus d'un droit à la juridicité problématique, néanmoins et quoique ces difficultés soient fondamentales, elles ne sont pas insurmontables. En effet dans l'ensemble le droit international est un droit respecté *in plurimis*, dans ses caractères spécifiques à savoir : un droit anarchique au sens strict du terme et qui conduit à réviser les définitions habituelles de l'ordre juridique ; mais aussi un droit effectif qui reflète le réel ; mais encore un droit particulier – propre à une société spéciale (la société des sociétés) possédant ses fonctions comme ses moyens - différent des droits des Etats, et toujours tenté de les concurrencer ou de les pénétrer. La lucidité

intellectuelle oblige à constater que lorsque les juristes de différentes cultures proclament la construction d'un système de droit international, ils le font à l'image de ce qui correspond le plus étroitement au terme « droit » et au terme « international » dans leur propre expérience, leur vécu, leur formation. Le droit international constitue ainsi le produit contradictoire et confus de leurs efforts particularisés, localisés et datés. Il s'agit donc d'une matière particulièrement complexe et sujette à débats. Pour l'étudier de la manière la plus éclairée qui soit le cours vise dans une première partie à déterminer le droit international, plus qu'à le définir, à en analyser les modes de formation particuliers, puis dans une dernière partie à comprendre les problématiques liées à son application et son exécution.

Systèmes juridiques comparés (Droit international)

Semestre d'Automne – semestre 7

Le cours a pour objectif l'introduction au droit comparé. Il permet d'étudier les différentes familles de systèmes juridiques et de les illustrer par des exemples précis. Les Etats étudiés sont susceptibles de varier d'une année à l'autre, mais ils contiennent toujours des exemples de systèmes continentaux, des exemples de systèmes de common law ainsi que des exemples de systèmes de droit qui n'appartiennent à aucune de ces catégories, notamment parce qu'ils font appel à des sources religieuses ou traditionnelles.

Histoire des relations internationales contemporaines (Relations internationales)

Semestre d'Automne – semestre 7

Ce cours porte sur l'histoire de l'Eurasie de 1917 à nos jours, en deux temps correspondant aux semestres.
Premier semestre :
D'abord l'URSS et ses composantes en 1991, sa dissolution, les phases de sa dissolution depuis 1988, la situation créée : continuation russe, succession pour onze autres Républiques, restauration balte, création de la CEI, puis la résolution de la succession nucléaire. Ensuite on remonte dans le temps, jusqu'à la (seconde) Révolution russe, et on déroule la construction de l'URSS, sa formation territoriale et son expansion de 1939 à 1949. On arrive à l'apogée du "système communiste mondial" en 1977, puis l'effondrement.

Droits fondamentaux
Semestre d'Automne – semestre 7

Contentieux international :
Semestre d'Automne – semestre 7

Le cours de « contentieux international » est axé sur la progression de la justice dans l'ordre juridique international.
Assurer la stabilité et la sécurité internationales est une des fonctions du droit international public (DIP). La Charte des Nations unies insiste d'ailleurs sur le rôle cardinal du DIP qui est de maintenir la paix ou à défaut d'octroyer aux Etats les moyens de la rétablir lorsqu'elle est rompue. Or, le droit international ne peut à lui seul parvenir à maintenir la paix. Celle-ci a connu depuis la mise en place du système onusien une évolution majeure, la paix n'est plus une simple absence de guerre, elle est fondée sur la justice qui tend à occuper une place majeure dans les relations internationales. Elle progresse parce qu'elle est de plus en plus recherchée et elle trouve sa réalisation à la fois dans le droit qui progresse et dans la mise en place d'institutions spécialisées.
Traiter du contentieux international conduit à mettre en exergue l'existence de procédés de règlement des litiges internationaux.
Le cours débute donc par l'étude des définitions données au « contentieux international » par la doctrine et la jurisprudence.
Un premier chapitre porte sur l'évolution historique du règlement des différends interétatiques. Il s'agit d'examiner comment et pourquoi l'obligation pour les Etats de régler pacifiquement leurs différends est devenu un principe fondamental du DIP.
Puis les divers moyens diplomatiques sont examinés dans le cadre d'un deuxième chapitre. Il s'agit ici de prendre en considération la négociation, les bons offices, la médiation, la conciliation, l'enquête. Certains de ces modes amiables sont régulièrement utilisés par les Etats et il est important de les expliquer en prenant pour appui les définitions et les principes posés par la jurisprudence internationale.
Ensuite, l'étude s'oriente vers le règlement judiciaire des différends internationaux. Ce troisième chapitre permet d'analyser plus particulièrement le rôle de la Cour internationale de justice (CIJ) et de décortiquer la procédure suivie en se basant sur différentes affaires déjà tranchées ou en cours de jugement.
Ce chapitre se termine sur un examen des autres juridictions internationales et sur la position de la doctrine sur les conséquences du phénomène de multiplication des juridictions internationales.

Enfin, un dernier chapitre porte sur le règlement arbitral des différends internationaux, celui-ci permet d'ouvrir sur le règlement des litiges transnationaux.
Ce cours est complété par des travaux dirigés qui permettent de prendre en considération certains différents internationaux, certains aspects procéduraux et d'isoler quelques catégories de contentieux internationaux (contentieux territoriaux, contentieux traités par le TDM, par la Cour interaméricaine des droits de l'homme).

Droit international humanitaire (Relations internationales)

Semestre d'Automne – semestre 7

Après la présentation des branches pertinentes du droit international : *jus ad bellum* ou droit de la sécurité internationale, *jus in bello* ou droit international humanitaire ou droit des conflits armés, le cours de « Droit international humanitaire » (depuis 2011) en Master 1 Droit international se concentre sur le *jus in bello*. La parution de notre *Manuel de droit de la guerre* (Bruxelles, Larcier/Bruylant, 2014) a entraîné une nouvelle version du cours. Outre la lecture du *Manuel*, recommandée, cette nouvelle version consiste en l'examen, approfondi, d'un aspect du *jus in bello,* à savoir, cette année 2016-2017, le droit de la guerre maritime : les missions des grandes marines militaires ; la spécificité de la guerre maritime ; l'espace marin et sa division en différentes zones ; les forces, véhicules et instruments de combat ; le droit de la guerre maritime militaire (bombardement naval, débarquement, combat naval) ; le droit de la guerre maritime économique (blocus, prise, « dérogation humanitaire » aux blocus et aux embargos).

Droit européen de l'immigration et de l'asile

Semestre d'Automne – semestre 7

Droit international pénal :

Semestre d'Automne – semestre 7

La 1ère partie concerne la procédure à l'échelle interne. Cette partie correspond à des développements tirés du droit pénal international.
Elle expose les rapports entre le droit pénal national et l'étranger. Est présentée la question des conflits de lois et de juridictions dans l'espace.
Sont abordés plus spécialement les aspects internationaux du procès pénal interne, en particulier la compétence pénale, l'action publique, la recherche des preuves et l'exécution des décisions répressives.
Cette 1ère partie aborde aussi dans le détail le droit de l'extradition.

La 2ème partie du cours aborde la procédure à l'échelle internationale.

Elle traite directement du droit international public puisqu'elle tend à étudier les normes et institutions qui organisent la poursuite et le châtiment des personnes qui ont violé les normes du droit international.
A cet égard, est abordée l'étude du procès de Nuremberg, du procès de Tokyo, l'étude des procès répressifs d'envergure internationale devant les juridictions nationales (affaire Eichman, le procès Barbie, le procès d'Erich Priebke, le procès de John Demjanjuk).

Sont présentées les juridictions ad hoc (Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, Tribunal pénal international pour le Rwanda avec présentation étude de leur organisation, de leur procédure et de leur jurisprudence).

Est également abordée sous le même angle la Cour Pénale Internationale.

Politique étrangère comparée (Sécurité intérieure)

Semestre d'Automne – semestre 7

Les cours et les travaux dirigés s'appuient sur le constat que l'activité militaire, les logiques de puissance, les politiques étrangères manifestement belliqueuses, loin d'être en perte de vitesse, perdurent depuis la fin de la Guerre Froide. Il y a donc matière pour le théoricien des relations internationales à s'interroger sur la manière d'appréhender l'évolution des interactions qui prennent forme au niveau du système international : doit-on invalider les postulats de l'école libérale pour qui l'intensification des échanges commerciaux, des moyens de communication, la transmission des normes et valeurs propres à chaque Etat auraient dû permettre une pacification des relations internationales ? Faut-il reconnaître que seul le paradigme réaliste, fondé sur le postulat que les Etats agissent de manière égoïste, dans le but de satisfaire leur intérêt national compris en termes de puissance (approche réaliste) ou de sécurité (approche néo-réaliste) conserve une supériorité explicative ? Quelle place accorder aux approches constructiviste, critique, postmoderne, qui reconnaissent d'une part la pluralité des acteurs qui compose la réalité internationale – rompant dès lors avec le stato-centrisme des approches classiques – et qui, d'autre part, tentent d'associer à l'observation des évènements internationaux une réflexion méthodologique et épistémologique sur les modalités d'appréhension des relations internationales et de constitution d'un savoir propre à ce champ scientifique ?

NOTES PERSONNELLES